

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 19.11.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit : Glow plug connector grease
- · UFI: X300-P0H0-8006-GD01
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation : Graisse
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Astemo Aftermarket Germany GmbH

Eugen-Gerstenmaier-Str. 8

32339 Espelkamp

Deutschland/Germany

Tel: +49 5772/567-890

Telefax: +49 5772/567-800

- · Service chargé des renseignements : E-Mail: emea.af@astemo.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tel. +49 5772 567-890

(horaires de bureau 9:00 - 16:00)

Société / Organisme: INRS / ORFILA (24 / 7)

Tel. +33 (0) 1 45 42 59 59

http://www.centres-antipoison.net

Pour La Belgique:

Tel: +32 (0) 70 245 245 (gratuitement)

Centre Antipoisons, Bruxelle

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Perfluoroprop-1-ène oxydé, polymérisé

(suite page 2)



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 19.11.2025

Nom du produit : Glow plug connector grease

(suite de la page 1)

Page: 2/9

· Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

- Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml
- · Pictogrammes de danger



- · Mention d'avertissement Attention
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Perfluoroprop-1-ène oxydé, polymérisé

- · Mentions de danger néant
- 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT : Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- Description:

Mélange des substances nommées ci-après avec des produits secondaires pour lesquels un marquage n'est pas obligatoire.

· Composants contribuant aux dangers :				
CAS: 69991-67-9	Perfluoroprop-1-ène oxydé, polymérisé	50 - 100%		
Numéro CE : 615-044-1	① Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335			

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- · après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical

· après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon.

(suite page 3)



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 19.11.2025

Nom du produit : Glow plug connector grease

(suite de la page 2)

Page: 3/9

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

Retirer les vêtements contaminés.

Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

En cas de port de lentilles de contact, retirez-les si possible.

En cas de maux persistents consulter un médecin.

après ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction : Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Aucun connu.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion incomplète formation de monoxyde de carbone est possible.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Fluorure d'hydrogène (HF)

l'inhalation de vapeurs dues à la combustion peut entrainer des dommages sérieux pour la santé.

Hydrocarbures fluorés

- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Protection respiratoire nécessaire, le cas échéant.
- Autres indications

Eloignez des produits stockés de la zone d'incendie, si possible.

Veiller au possibilité de retenier de l'eau d'extinction suffisante.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

- · Pour les non-secouristes Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Pour les secouristes Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Laisser durcir, recueillir par moyen mécanique.

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

Compléter par un nettoyage à l'eau.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Eviter tout contact avec les yeux, la peau et le vêtement.

(suite page 4)



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 19.11.2025

Nom du produit : Glow plug connector grease

(suite de la page 3)

Page: 4/9

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Un produit brûlant développe des vapeurs combustibles

· Manipulation:

Eviter tout contact avec les veux et avec la peau

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger ni boire

Laver les vêtements contaminés avant leur réutilisation.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- · Indications concernant le stockage commun : Non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

VLEP: valeur limite d'exposition professionelle

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire : Non nécessaire.
- Protection des mains :



Gants en caoutchouc synthétique

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le choix du matériau des gants doit être fait en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc chloroprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être testée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour les récipients ayant une épaisseur de couche de 0,3 mm le temps de pénétration se monte au moins à 480 minutes.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

_ ED ___



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 19.11.2025

Nom du produit : Glow plug connector grease

(suite de la page 4)

Page: 5/9

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps :



Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

État physique
Couleur :
Odeur :
inodore

Seuil olfactif:
 Point de fusion:
 Inflammabilité
 Non applicable
 Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure:
 supérieure:
 Point d'éclair:
 Température de décomposition:
 Non déterminé.
 Non applicable
 Non déterminé.

·SADT

· pH Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

· Viscosité :

Viscosité cinématique
 dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau : insoluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
 Pression de vapeur : Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: >1,9 g/cm³
 Densité relative. Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

· Caractéristiques des particules Pas d'autres informations.

• 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Aspect:

· Forme: solide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

• **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants :

· solvants organiques 0,0 %

(suite page 6)



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 19.11.2025

Nom du produit : Glow plug connector grease

(suite de la page 5)

Page: 6/9

· Modification d'état	Nam détaussisé
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger	
physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
 Substances et mélanges autoréactifs 	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les	
métaux	En l'absence d'études sur le produit, il n'est pas possible
	de se prononcer sur ce point.
	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux :

Aucun, en cas d'utilisation conforme aux instructions d'utilisation et de stockage de la spécification du produit. Risque de formation de produits pyrolysés fluoritiques toxiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiquë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	J	- 1 ,	'			
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :						
69991-67-9 Perfluoroprop-1-ène oxydé, polymérisé						
Oral	LD50	> 25.650 mg/kg (rat)				
Dermique	LD50	> 5.000 mg/kg (rat)				
Inhalatoire	LC50	2.442 mg/l/4h (rat)				

- Effet primaire d'irritation :
- · de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

(suite page 7)



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 19.11.2025

Nom du produit : Glow plug connector grease

(suite de la page 6)

Page: 7/9

· des yeux :

Provoque une sévère irritation des yeux.

- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité :

D'après les expériences réalisées jusqu'ici, ce produit est inerte et non dégradable.

Le produit contient un hydrofluorocarbone à longue chaîne, très difficilement dégradable.

- · Autres indications : Aucune donnée relative à la préparation n'est disponible.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB : Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Le choix des codes issus de la nomenclature européenne des déchets listé ci-après est basé sur l'utilisation prévue du produit.

· Catalogue européen des déchets		
12 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA MISE EN FORME ET DU TRAITEMENT PHYSIQUE ET MÉCANIQUE DE SURFACE DES MÉTAUX ET MATIÈRES PLASTIQUES	
12 01 00	déchets provenant de la mise en forme et du traitement mécanique et physique de surface des métaux et matières plastiques	
12 01 12*	déchets de cires et graisses	
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires	

(suite page 8)



selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 19.11.2025

Nom du produit : Glow plug connector grease

(suite de la page 7)

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· DOT, ADR/RID, ADN, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT

· Classe néant

Pas de produit dangereux

· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR/RID, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Polluant marin : Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci -

dessus

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Page: 8/9

— FR —



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 19.11.2025 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 19.11.2025

Nom du produit : Glow plug connector grease

(suite de la page 8)

Page: 9/9

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales :
- · Classe de pollution des eaux :
- · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences des règlements (UE) 2015/830 et 2020/878 pour l'adaptation de l'annexe II du règlement (CE) 1907/2006.

Cette fiche de données de sécurité prend en compte les exigences d'étiquetage du règlement (UE) 2022/692 adaptant le règlement (CE) n° 1272/2008 (18e ATP du règlement CLP).

· Phrases importantes

Les phrases données ici ne sont pas des éléments d'étiquetage pour le produit mais répètent les propriétés des ingrédients mentionnés dans la section 3.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul
- Numéro de la version précédente: 2
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DĞR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

HUCO